



Assemblée générale

Soixante-dixième session

105^e séance plénière

Vendredi 17 juin 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

En l'absence du Président, M. Sevilla Borja (Équateur), assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 50^e séance plénière, le 9 novembre 2015, l'Assemblée générale a élu 23 les États suivants membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans prenant effet le 27 juin 2016 : Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Israël, Italie, Liban, Maurice, Pakistan, Philippines, Pologne, République islamique d'Iran, République tchèque, Roumanie, Thaïlande, Turquie et République bolivarienne du Venezuela. Par conséquent ces 23 États ne sont pas éligibles.

Les membres se souviendront également qu'à 91^e séance plénière, le 15 avril 2016, l'Assemblée générale a élu les cinq États suivants membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans prenant effet le 27 juin 2016 :

Kenya, Lesotho, Libye, Nigéria et Ouganda. Par conséquent ces cinq États ne sont pas éligibles.

Par ailleurs les membres se souviendront qu'il reste un siège à pourvoir parmi le Groupe des États d'Afrique et un siège parmi le Groupe des États d'Asie-Pacifique. Je rappelle aux membres qu'à compter du 27 juin 2016, les États suivants continueront d'être représentés à la Commission : Allemagne, Arménie, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Équateur, Fédération de Russie, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Indonésie, Japon, Koweït, Libéria, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Namibie, Panama, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Singapour, Suisse, et Zambie. Par conséquent, ces 30 États ne sont pas éligibles.

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de deux membres pour remplacer ceux dont le mandat vient à expiration le 26 juin 2016.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle le paragraphe 16 de la décision 34/401, selon lequel la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-17968(F)



Document adapté

Merci de recycler



Si tel n'est pas le cas, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à cette élection sans recourir au scrutin secret?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les candidatures, j'informe les membres de ce qui suit. Pour le siège à pourvoir parmi les États d'Afrique, le Groupe a approuvé la candidature du Burundi. Pour le siège à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique, le Groupe a approuvé la candidature de Sri Lanka.

Étant donné que le nombre de candidats pour ces deux groupes est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir pour chacun, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer le Burundi et Sri Lanka élus pour un mandat de six ans prenant effet le 27 juin 2016?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je félicite le Burundi et Sri Lanka qui ont été élus membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 113 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 131, 149, 150 à 154, 156 à 160, 161 a), 161 b), 162 à 166, 148, 134 et 132 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Gert Auväärt de l'Estonie, de présenter les rapports de la Cinquième Commission à l'Assemblée en une seule intervention.

M. Auväärt (Estonie), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission contenant des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la seconde partie de la reprise de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Au cours de la seconde partie de la reprise de la session, qui s'est tenue du 2 au 27 mai et le 13 juin, la Cinquième Commission a tenu sept séances plénières, ainsi que de nombreuses séries de consultations, y compris informelles, dont certaines se sont poursuivies tard dans la nuit et le week-end. En application de la résolution 49/233 du 23 décembre 1994, la seconde partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission a été consacrée principalement à l'examen du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des questions de maintien de la paix connexes. La Commission a examiné le financement de 18 missions de maintien de la paix, ainsi que d'autres questions relatives au maintien de la paix et au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

Au titre du point 131 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/70/624/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, qu'elle a adopté sans vote.

Au titre du point 134 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/70/648/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution sur les questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qu'elle a adopté sans vote.

Au titre du point 148 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 12 de son rapport publié sous la cote A/70/943, d'adopter quatre projets de résolution : le projet de résolution I, intitulé « Questions transversales »; le projet de résolution II, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix »; le projet de résolution III, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) »; et le projet de résolution IV, intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) », qu'elle a adoptés sans vote.

S'agissant des projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale que, à l'exception du projet de résolution présenté au titre du point 161 b) de l'ordre du jour intitulé « Financement des forces

des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Commission a adopté tous les projets de résolution sans vote.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : 149, « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », publié sous la cote A/70/926; 150, « Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad », publié sous la cote A/70/927; 151, « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine », publié sous la cote A/70/928; 152, « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », publié sous la cote A/70/929; 153, « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre », publié sous la cote A/70/930; 154, « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », publié sous la cote A/70/931; 156, « Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste », publié sous la cote A/70/932; 157, « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti », publié sous la cote A/70/933; 158, « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », publié sous la cote A/70/934; 159, « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria », publié sous la cote A/70/935; 160, « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali », publié sous la cote A/70/594/Add.1; 161 a), intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », publié sous la cote A/70/936; 162, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud », publié sous la cote A/70/938; 163, « Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne », publié sous la cote A/70/939; 164, « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental », publié sous la cote A/70/940; 165, « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », publié sous la cote A/70/941; et 166, « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, publié sous la cote A/70/942.

Concernant le point 161 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/70/937. La Commission a examiné le projet de résolution, figurant au paragraphe 11 du rapport, tel que révisé oralement, et décidé de conserver le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 par un seul vote enregistré. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution, tel que révisé oralement, dans son ensemble, qu'elle a également adopté par un vote enregistré.

Enfin, au titre du point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/70/649/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision relatif aux questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure, qu'elle a adopté sans vote.

Avant de conclure, je voudrais encore une fois encore remercier les délégations de la coopération et de l'esprit de compromis dont elle ont fait preuve dans la conduite des négociations. Je tiens également à remercier le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Durga Prasad Bhattarai Rosenthal, pour la façon dont il a su nous guider dans le programme chargé que nous avons pour la seconde partie de la reprise de session, ainsi que durant toute la soixante-dixième session. Je voudrais également adresser mes remerciements à mes collègues membres du Bureau, M. Omar Castañeda Solares, M. Yotam Goren, M. Bachar Bong Abdallah et M. Stefan Pretterhofer, avec qui j'ai eu, comme à l'accoutumée, grand plaisir à travailler. Je saisis aussi cette occasion pour remercier le secrétariat de la Cinquième Commission, et tout particulièrement M^{me} Sharon Van Buerle et M^{me} Lindsay Edwards, qui ont aidé à guider nos travaux durant les nuits de négociations apparemment sans fin. Nous adressons également nos sincères remerciements aux interprètes et aux ingénieurs du son.

J'adresse mes meilleurs vœux au prochain Bureau.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations

concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsque le même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux représentants que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de votes sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission, sauf notification contraire préalable. Cela signifie que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Cinquième Commission.

Point 131 de l'ordre du jour (suite)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/624/Add.2)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/248 C).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 131 de l'ordre du jour.

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/926)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/269).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 149 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/927)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/270).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/928)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième

Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/271).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/929)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/272).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/930)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/273).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 153 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/931)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/274).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 154 de l'ordre du jour.

Point 156 de l'ordre du jour

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/932)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/275).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 156 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/933)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième

Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/276).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/934)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/277).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 158 de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/935)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/278).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/594/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/113 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 160 de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/936)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/279).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, au titre des explications de vote.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est jointe au consensus pour l'adoption de la résolution 70/279, sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, et votera pour le projet de résolution figurant au paragraphe 11 du document A/70/937, sur le financement de la Force intérimaire des Nations

Unies au Liban, sur la base du principe confirmé que la responsabilité du financement de ces deux forces doit être assumée par Israël, la Puissance occupante, dont les actes ont conduit à leur mise en place. Notre décision est conforme aux principes de base énoncés dans la résolution 1874 (S-IV) du 27 juin 1963.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 a) de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/937)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ». Un vote enregistré a été demandé. Un vote enregistré séparé a été demandé sur le quatrième alinéa du préambule et sur les paragraphes 4, 5 et 13. Je vais maintenant les mettre aux voix.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie

de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 104 voix contre 3, avec 49 abstentions, le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 sont maintenus.

[La délégation du Liechtenstein a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République

yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Néant

Par 155 voix contre 3, le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté (résolution 70/280).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 b) de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/938)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/281).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/939)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/282).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/940)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/283).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 165 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/941)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/284).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 165 de l'ordre du jour.

Point 166 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/942)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/285).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 166 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/943)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de quatre projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à IV.

Le projet de résolution I est intitulé « Questions transversales ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 70/286).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 70/287).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 70/288).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 70/289).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/648/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au

paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/248 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 132 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/649/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son

rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision, intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/553 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 132 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Cinquième Commission, M. Durga Prasad Bhattarai, les membres du Bureau, le secrétariat de la Commission et les représentants de cet excellent travail.

L'Assemblée a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie à la présente séance.

La séance est levée à 16 h 15.